

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR.

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires.

Les Abonnements et les Annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER et C^o, place de la Bourse, 8, et à l'Agence Centrale de Publicité des Journaux des Départements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

8 heures 30 minut. soir, Omnibus.
4 — 35 — — Express.
3 — 50 — — matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. matin, Express.
11 — 49 — — Omnibus.
5 — 11 — — soir, Omnibus.
9 — 52 — — Poste.

Départs de Saumur pour Tours.

3 heures 02 minut. matin, Omnib.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Des manifestations du caractère de celles qui ont éclaté à Gènes, à Florence, à Pérouse, à Côme, à Bergame, à Milan, se produisent sur tous les points de l'Italie, par une sorte d'effet contagieux ou par suite d'un mot d'ordre.

Nous persistons à juger ces démonstrations impetives et dangereuses.

Selon les calculs de la *Gazette de Turin*, la garde nationale italienne, pour 25 provinces seulement d'une population de 7,534,002 âmes, compterait 1,041,986 hommes, garde ordinaire, garde mobilisée et réserve comprises.

On donne comme certain le voyage de Garibaldi à Naples. De Naples, l'illustre général visiterait tout le littoral de l'Adriatique.

Nos correspondances de Prusse ne rapportent pas de faits, pas même de bruits dignes d'être signalés.

Il serait question d'augmenter l'indemnité des représentants, 3 thalers par jour (11 fr. 25 c.) étant considérés comme insuffisants pour vivre aujourd'hui à Berlin.

Quelques journaux affirment que M. Mon, en devenant président des Cortès, ne cesserait pas d'être ambassadeur à Paris. Le fait n'est pas impossible, mais il nous paraît peu probable.

La *Epoca* enregistre le bruit de la candidature du comte de Mexico au trône du Mexique.

La *Correspondencia* nous apprend que le Mexique a fait, en ces quarante dernières années, l'épreuve de 58 présidents et de 27 constitutions.

D'après le même journal, la majorité de la population honnête et respectable du Mexique serait chaque jour de plus en plus favorable à l'intervention étrangère.

On lit dans l'*Indépendance belge* : « Des dépêches de la Vera-Cruz, du 11 janvier, annoncent

qu'à cette date toutes les troupes alliées avaient été débarquées et occupaient leurs campements respectifs. Leur état sanitaire était excellent, mais le vice-amiral Jurien de Lagravière avait jugé nécessaire d'envoyer des transports dans toutes les Antilles pour s'y procurer du bétail et des vivres. Cette mesure indique que la Vera-Cruz même n'offre pas de ressources suffisantes, et que les Mexicains avaient assez bien réussi dans leur projet d'empêcher l'alimentation de cette ville et des troupes ennemies qui en ont pris possession. »

Nous ne savons à quelle source l'*Indépendance* a puisé ce renseignement. Ce que nous pouvons affirmer, c'est que les dernières dépêches du Mexique ne présentent rien d'inquiétant.

(Constitutionnel).

Il est probable, dit un télégramme de Madrid, que le règlement de la dette de 1853 sera signé à Paris le 10. M. Mon, qui a accepté la présidence de la Chambre des députés, partira demain. Le ministre des finances travaille activement au règlement de la dette amortissable. — Havas.

Les nouvelles de Naples, du 8, annoncent que deux fois, cette semaine, des attroupements formés dans la rue de Tolède, ont acclamé Rome capitale et se sont rendus ensuite au consulat de France.

Toutes les associations politiques, ainsi que les étudiants étaient convoqués pour renouveler ces démonstrations dans la soirée du 8. Des manifestations semblables ont eu lieu à Reggio et on en annonce dans d'autres villes.

A Rome, le 8, les manifestations dans les théâtres ont été empêchées par des gendarmes français; de nombreuses patrouilles gardent les abords des salles de spectacle.

La police romaine a arrêté des Napolitains armés rôdant autour du palais du roi François II.

On mande de Turin, le 11 février :

Des dépêches venues de plusieurs villes parlent

de bruyantes démonstrations ayant la même signification que celles qui ont eu lieu à Gènes et à Milan. A Naples, beaucoup de prêtres et de religieux ont pris part à ces démonstrations. La rue de Tolède était toute pavoisée. Les brigands de Ricigliano ont presque tous été pris. — Havas.

Les nouvelles de New-York, sont du 28 janvier : L'expédition de Burnside composée de 125 bâtiments est arrivée à Hatteras. La majeure partie des bâtiments a déjà passé le détroit de Peralico.

Les confédérés font de grands préparatifs pour empêcher la marche des fédéraux sur Norfolk. De nouveaux bâtiments ont été coulés dans les passes du port de Charleston. Les journaux de New-York défendent cet acte en disant que rien ne prouve que les bâtiments coulés ne pourraient pas être relevés après la fin de la guerre. Les mêmes journaux attribuent les remarques de la presse européenne à ce sujet, au désir de trouver un prétexte pour intervenir.

L'*Evening-Post* assure que le ministre de la guerre aurait donné pour instructions au général Lane d'amener les esclaves et de les occuper militairement contre l'ennemi.

Le général Goicurea est arrivé à Washington avec une mission du gouvernement mexicain. Deux divisions de l'armée fédérale marchent sur Springfield. On s'attend à une attaque prochaine contre Savannah.

Le comité du Congrès a autorisé un contrat de 500,000 dollars pour la défense des côtes de l'Etat de Massachusetts. — Havas.

Les journaux anglais déclarent que le général Beauregard a pris le commandement de Colombus et non pas de la Colombie.

On peut s'attendre maintenant à un déplacement du théâtre principal de la guerre aux États-Unis. Les grandes parties se joueront sur le Mississippi car il y a lieu de penser que le terrain est impraticable sur le Potomac jusqu'au beau temps.

FEUILLETON

LE NID DES BERGERS.

I.

La Midouse est une petite rivière torrentueuse qui descend des montagnes de la haute Navarre et vient se perdre dans le Gave, après avoir traversé les forêts de Mixe et salué les ruines imposantes du château de Bidache.

Les Pyrénées, assez basses sur ce point, envoient vers le nord deux chaînes de grands coteaux dentelés, ravinés; ici couverts de forêts et de bruyères, là-bas hérissés de rochers. Ces coteaux, qui séparent le pays basque du Béarn, portaient à leurs sommets, vers 1806, époque où se passe l'événement que nous allons raconter, le vieux donjon d'*Harrautéguy*. Il était adossé à un château du XVI^e siècle, à moitié détruit par un incendie; une petite maison de paysan se cachait timidement entre les deux tours d'un pont-levis; l'église du village se dessinait avec son clocher aigu, à travers les ruines percées à jour. Les habitations du hameau s'éparpillaient à l'entour; on eût dit des ruches laborieuses collées au tronc vermoulu d'un vieux chêne.

Les collines du couchant, moins élevées, possédaient aussi leur château; mais celui-ci ne remontait qu'au règne de Louis XVI et ne montrait aucune trace des fureurs politiques de 93. Il dominait avec majesté plusieurs belles

fermes disséminées à travers les châtaigneraies, et portait le nom de *Château-Neuf*.

C'était entre ces deux châteaux, au pied de petites montagnes pittoresques, que coulait la Midouse; elle arrosait de vastes pâturages communs, où les habitants des villages de Came, de Bidache et de Biscaye envoyaient paquer leurs troupeaux.

La vallée, solitaire en cet endroit, ne renfermait pas une seule cabane où les bergers pussent s'abriter en temps d'orage ou de neige; mais la nature prévoyante avait fait pousser au centre de l'herbage, à quelque distance d'un bouquet d'aoules baigné par la rivière, un grand buisson d'ambépine, connu dans la vallée entière sous le nom de *Nid des bergers*.

C'était là que chaque gardeur de la vallée apportait son contingent de contes et de chansons, de cris et de jeux; le peuple basque est resté le plus bruyant et le plus turbulent de la terre. C'était à qui lancerait plus loin la balle ou le caillou, à qui ferait le plus hardiment la course au clocher, monté à poil sur une vache effarée ou sur un poulin sans bride; c'était à qui croquerait le mieux les poires d'un jardin dévalisé, ou imiterait le plus fidèlement le nasillement du maître d'école.

Un seul membre du club de maraudeurs se permettait de blâmer les témérités de ces jeux de force et les hauts-faits d'une méchanceté précoce: c'était une grande jeune fille de seize ans, véritable ange de candeur, égarée dans cette petite république d'espiègles.

Le curé aurait bien désiré la retenir au village, la trouvant trop âgée pour faire des promenades journalières

loin de l'habitation maternelle; mais le besoin de faire pacager deux vaches, principale ressource du ménage de sa tante, et l'attachement de Rose pour le *Nid des bergers*, où elle avait l'honneur de jouer à la petite reine, la retenaient parmi ses sujets, comme la fille aux oiseaux de Georges Sand se sentait entraînée vers ses adorateurs folâtres.

Rose était vêtue de bure; elle marchait les jambes et les pieds nus, comme les plus pauvres filles du village. Pourquoi les bergers des deux sexes la regardaient-ils avec une sorte de soumission et de respect? C'est qu'aucun d'entre eux n'eût osé se comparer à la jeune fille; ils l'aimaient parce qu'elle était bonne et belle; ils l'admiraient parce qu'elle restait svelte et blanche en dépit du travail et du soleil; sa démarche et son regard avaient quelque chose de cette majesté fière et protectrice qui fit les rois avant que les républiques fussent inventées.

Rose s'accommodait assez du rôle qui lui assurait cette déférence universelle; elle élevait sa tête blonde au-dessus des chevelures mal soignées; madone protectrice des bergers, ses adorateurs, elle aimait à voir la couvée tremblante se grouper autour d'elle au moindre péril, accourir au premier appel.

Un jour, une trentaine de petites filles et de petits garçons, le foulard ou le berret rouge sur l'oreille, et tous en manches de chemise, formaient cercle autour d'elle: Rose allait raconter une histoire qu'elle semblait avoir apportée d'une île de Gulliver... Mais tout-à-coup, au lieu de commencer le récit, elle s'arrêta.

Les eaux de ce fleuve ont considérablement grossi, d'après les informations qui nous parviennent; du reste, plusieurs inondations sont signalées au-delà de l'Océan Atlantique. On dit que, dans la Californie, une nappe d'eau s'étend sur trois millions d'acres. (Constitutionnel.)

Une dépêche de Calcutta, du 15 janvier, annonce que les transports ainsi que les autres bâtiments qui doivent doubler le cap de Bonne-Espérance sont armés.

On mande de Canton, le 31 décembre, que la tranquillité régnait au Japon et en Chine. M. Moss avait obtenu une indemnité du gouvernement japonais, et la mère de M. Hensken, qui a été assassiné, avait reçu une indemnité. Pékin était tranquille. Les cigares de Manille avaient haussé de prix, à cause de la prohibition d'exportation. On signale de grandes transactions à Kankow.

Le chargé d'affaires de la Serbie à Constantinople, M. Ristitch, ayant donné des explications au ministre des affaires étrangères sur les résolutions de la Skupchtina qui avaient motivé une protestation adressée par la Porte aux puissances, le gouvernement turc se montre maintenant plus rassuré sur les intentions de la Serbie.

Dans la chambre des communes, le 10 février, M. Cobden annonce qu'il appellera bientôt l'attention de la chambre sur la loi maritime et son influence sur les droits des belligérants et des neutres. — Havas.

Le Sénat s'est réuni lundi, à trois heures, en séance générale. La loi, pour la conversion facultative de la rente 4 1/2 0/0, de la rente 4 0/0 et des obligations trenténaires, votée par le Corps-Législatif, dans sa séance de samedi dernier, a été communiquée au Sénat.

Le Sénat a déclaré qu'il ne s'opposait pas à la promulgation de la loi de conversion, à l'unanimité de 105 votants.

Le Corps-Législatif s'est réuni en comité secret mardi 14 février 1862, à deux heures, sous la présidence de S. Exc. M. le comte de Morny, pour discuter sommairement le projet de loi portant modification de plusieurs dispositions du Code pénal.

MM. les députés se sont ensuite retirés dans leurs bureaux pour nommer la commission qui sera chargée d'examiner ce projet de loi. — Havas.

On lit dans le *Moniteur* :

Le rapport adressé le 20 janvier dernier à l'Empereur, par le ministre des finances, renferme, au sujet de la négociation des rentes sardes remises au Trésor, un paragraphe qui exige les explications suivantes :

« Les rentes sardes, remises originellement au Trésor français, et qui représentaient, d'une part, l'indemnité de guerre à payer par le gouver-

nement piémontais, d'autre part, la garantie des avances à faire à l'Autriche pour le compte de la Sardaigne, s'élevaient ensemble, en rentes, à 9,162,458 fr., et en capital, à 160,254,105 fr.

« Une portion de ces rentes, jusqu'à concurrence de 4,515,199 francs, au capital de 84,629,249 fr., a été rétrocédée pour la partie de la dette publique sarde afférente aux trois nouveaux départements annexés, de sorte que les rentes restées à la disposition du Trésor n'ont plus représenté, au taux de leur admission, qu'un capital de 75,624,856

« L'avance payée à l'Autriche s'élevant à 102,500,000

« Le Trésor s'est trouvé à découvert, de ce chef, avant la négociation des rentes, de 26,875,144

« Les rentes négociées ont produit un capital de 65,819,959 fr., lequel, comparé à la somme ci-dessus de 75,624,856 fr., montant du capital primitif, fait ressortir une perte de 11,804,917 francs.

« Cette perte, en la réunissant à l'excédant énoncé plus haut pour 26,875,144 fr., élèverait le découvert total à 38,680,061 fr.

« Ce découvert s'accroîtra encore de 1,200,000 fr. à payer aux donataires de Fontainebleau et assignés sur le produit des rentes sardes; mais il s'atténuera de 6 millions mis à la charge de l'Autriche pour sa part dans l'indemnité pour le Mont-de-Milan; reste une atténuation de 3,800,000 qui réduira l'avance de trésorerie à 34,880,061 fr.

« En résumé, ce découvert a pour cause principale la restitution qui, à la suite de l'annexion de la Savoie et du comté de Nice, a dû être faite au Piémont d'une partie importante des rentes sardes originellement affectées à la garantie de l'avance faite à l'Autriche par la France, en exécution de l'article 3 du traité de Zurich pour la cession de la Lombardie. Le Trésor s'est trouvé pour cette seule cause à découvert de 26,875,000 francs.

« Quant à la différence de 11,804,917 fr. provenant de la dépréciation du surplus des rentes sardes, elle a été atténuée de 3,644,000 fr. par la bonification de l'intérêt de ces rentes touché par le Trésor, compensation faite des intérêts que le Trésor a lui-même supportés sur les sommes dues à l'Autriche. »

FAITS DIVERS.

On sait que les établissements publics vont être autorisés à emprunter, pour les rentes 4 1/2 p. 0/0 qu'ils possèdent, le montant de la soulte de conversion au Crédit foncier de France.

D'après ce qu'on sait du projet de loi, qui sera présenté sous peu de jours au Corps-Législatif, l'annuité qui sera à la charge de ces communes ou établissements, et qui comprendra les intérêts et l'amortissement de l'emprunt, ne s'élèvera pas au-dessus de 0,55 centimes pour chaque 4 fr. 50 c. des rentes 4 1/2 p. 0/0 dont ils sont propriétaires;

ces rentes se trouveront ainsi converties d'office en 4 fr. 50 c. de 3 p. 0/0 nouveau. — Havas.

— Les nouvelles qui nous parviennent de l'inondation du Danube sont navrantes. Les eaux du fleuve ont atteint une hauteur inconnue et montent à vue d'œil. Personne, dit notre correspondant, ne peut dire où cela s'arrêtera. Plusieurs villages ont disparu et l'on compte les victimes par centaines. (Constitutionnel.)

— Le nouveau système d'éclairage essayé récemment dans la salle des séances du Corps-Législatif a complètement réussi.

L'ancien lustre est remplacé par de nombreux becs de gaz formant foyer sous un énorme réflecteur qui domine la vitrine dépolie de la voûte. La clarté obtenue par ce système, fort simple en lui-même, est bien plus grande que celle du lustre. Au moyen d'un seul robinet, on la modère à volonté.

La puissance du calorique dégagé par le foyer lumineux est telle, que le thermomètre a atteint, dans la chambre qui lui est réservée, une hauteur de 90 degrés.

— On parle beaucoup, en ce moment à Paris, d'une parure électrique destinée à l'Impératrice, et dont le brillant dépassera tout ce qu'a produit, jusqu'à ce jour, l'art de la joaillerie. C'est une couronne formée de globules en verre, éclairés par la lumière électrique, à l'aide d'un conducteur qui règne tout autour de la tête. Des diamants, des rubis, des émeraudes de grande dimension restent, par cet ingénieux procédé, des feux d'un effet si puissant, que seuls ils suffisent à éclairer le salon le plus obscur. C'est la lumière du jour dans son plus vif et plus radieux éclat.

— Au moment de la conversion de la rente 4 1/2 0/0, bien des capitaux vont se trouver déplacés et par conséquent disponibles. Nous rappelons à nos lecteurs que la COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE, dont le siège est à Paris, rue Richelieu, 87, constitue des rentes viagères à des taux très-avantageux.

Les garanties qu'offre cette Compagnie, la plus ancienne de toutes les Compagnies françaises, donnent toute sécurité aux rentiers. Elle possède 35 millions entièrement réalisés, dont 15 millions en immeubles; et nulle part le rentier ne trouvera des avantages plus réels, et plus de facilité pour toucher ses arrérages; puisqu'il pourra le faire, sans certificat de vie, à Paris et dans toutes les principales villes de France. (50)

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante :

Monsieur le préfet,

A l'époque où l'administration fut réorganisée en France, l'Empereur Napoléon I^{er} décida que les sous-préfets visiteraient chaque année toutes les communes de leur arrondissement. Avec la

— Dieu Seigneur ! s'écria-t-elle, mes vaches dans le chemin de maître Pierre !... Et prenant sa course dans la direction du bosquet, elle laissa les bergers, fort contrariés de cette brusque disparition, la regarder ainsi courir.

Les vaches de Rose léchaient, en effet, les branches humides de quelques aulnes, mais sans causer un dommage qui pût inquiéter le propriétaire le plus jaloux.

Les bergers cherchaient inutilement à s'expliquer la panique de Rose, lorsqu'ils aperçurent une ombre passer et s'enfoncer dans le bosquet, et les plus grands garçons échangeaient un sourire qui fit baisser les yeux aux plus grandes filles; l'un d'eux se permit de fredonner le couplet d'une chanson basque, traduite d'une opérette du XVIII^e siècle, fort populaire à cette époque :

Fillette, méfiez-vous

Des rendez-vous

Qui sont à craindre;

Au bois seules n'allez pas...

— C'est lui ! dit le petit Benoit en désignant l'objet qui venait de disparaître; d'où vient qu'il n'attend plus le clair de lune pour sortir de son château; autrefois il ne se montrait qu'à l'heure du hibou.

— Les chouettes le lui ont fait interdire par les gardarmes; il troublait leurs entretiens, reprit un gros garçon qui jouait le fin matois.

— Un homme qui a les mains rouges comme le boucher à l'abattoir, dit un autre, et qui a reçu le nom de l'Homme-Noir, parce qu'il ne quitte jamais ses habits de deuil.

— Qui n'ose pas aller à l'église ? ajouta une jeune fille.

— Dans la crainte de mettre les saints en fuite.

— Et qui force le bon Dieu à venir le trouver dans la chapelle de Châteauneuf.

— Vous appelez sa maison un château !... Que font les pigeonniers et les gironettes, si l'herbe croît dans la basse-cour, les ronces dans les allées; si les araignées tapissent les chambres ?

— Et cette malheureuse Rose se laisse attirer par cet esprit mauvais ! Elle nous raconte des choses qui semblent venir du ciel, et elle marche sur les pas d'un homme qui paraît sortir de l'enfer. Si elle est fascinée, nous devons l'avertir.

— Nous le devons, répéta Benoit, la voix tremblante. Quand un passant va poser le pied sur un serpent, ne lui saisit-on pas le bras pour l'arrêter ?

Aussitôt Benoit se glisse dans un fossé profond, et marchant à couvert à la faveur de cette parallèle d'approche, il pénètre jusqu'au bois mystérieux qui couvrait Rose et l'Homme-Noir de son épais feuillage... Il entend deux voix; il s'enfonce dans un buisson, laissant aux ronces quelque aumône de vêtements... Il regarde... Rose causait avec le promeneur sombre.

L'attitude des deux personnages n'aurait rien offert de repoussant à l'inquisiteur le plus disposé aux interprétations malveillantes. Rose et Frank étaient debout sur le sentier, à six pas l'un de l'autre. La jeune fille tenait les yeux attachés sur sa quenouille, et filait avec une agitation fiévreuse; Frank lui parlait avec ce trem-

blement de voix, cette inquiétude respectueuse qui sont l'éloge de la vertu à laquelle on adresse des paroles dont un ange ne serait pas effarouché.

— Quel est le nom de votre tante, jeune fille... je ne vous ai jamais rencontrée avec elle ? lui demandait-il.

— Comment l'auriez-vous aperçue ? vous ne voyez personne du village, renfermé dans votre château des mois entiers, répondit Rose.

— Cet amour de l'isolement, habitude de mon enfance, vous blesserait-il, jeune fille ? Méprisez-vous le rossignol, parce qu'il aime à être seul ?...

Frank laissa échapper un long soupir et poursuivit :

— Si j'attendais autrefois la nuit pour m'aventurer dans les champs, c'est que je voulais éviter les hommes et vivre seul avec la pensée de Dieu; mais les sceptiques ont beau dire, le temps des prodiges n'est pas épuisé, les femmes font toujours des miracles... Voilà treize ans que je n'avais quitté les grands châtaigniers de Châteauneuf avant le coucher du soleil; d'où vient que je passe tous les soirs maintenant près de ce bosquet d'aulnes ?

Rose rougit, elle n'avait pas besoin de chercher longtemps pour trouver le pourquoi de ce changement. C'était l'heure où ses vaches se rendaient au pâturage.

L'autorité de cet homme, qui puisait sa parole à des sources si peu connues, produisait dans tout son être l'agitation et le trouble d'une vie nouvelle. Frank tendit sa main à Rose... Rose y plaça la sienne... Elle crut qu'elle allait défaillir.

— J'entends du bruit dans les broussailles, balbutia-t-elle, en retirant sa main avec effroi.

pénétration de son génie pratique, il avait compris l'avantage de rapprocher l'administration des administrés et de faire traiter sur place la plupart des questions d'intérêt local. A ses yeux, le rôle principal des sous-préfets était de recueillir les vœux des populations, d'apprécier eux-mêmes leurs besoins, et de stimuler souvent, par leur présence et leurs conseils, le zèle des municipalités.

Le nombre, la variété et l'importance des affaires qu'ont fait naître, depuis le premier Empire, les progrès de l'agriculture et de l'industrie, empêcheraient aujourd'hui de visiter, en une seule année, un arrondissement tout entier; mais il importe de remettre en vigueur une mesure dont le principe est excellent et dont la stricte application peut être modifiée sans inconvénient.

A l'avenir, les sous-préfets devront se rendre deux fois par an dans chaque canton: ils y réuniront, sous leur présidence, les maires de la circonscription. Ces réunions auront lieu, l'une à l'époque de la tournée de recrutement, l'autre au mois de juin. La première se tiendra toujours au chef-lieu du canton; la seconde, à tour de rôle, dans une des localités les plus importantes après le chef-lieu. Les sous-préfets soumettront à votre approbation leur itinéraire, qui sera combiné de façon à traverser le plus grand nombre de communes, et à les avoir toutes visitées dans le délai de deux ans (1).

Ces conférences auront un double avantage: d'une part, elle permettront aux sous-préfets d'examiner contradictoirement les budgets et les comptes des communes; d'étudier en détail notamment tout ce qui touche à l'instruction primaire, à la vicinalité, à l'assistance, à la médecine gratuite, à la mise en valeur des biens communaux; de l'autre, elles fourniront aux maires l'occasion de s'éclairer sur l'interprétation des circulaires, l'application des lois, les propositions à soumettre aux conseils municipaux. Les sous-préfets et les maires, appelés ainsi à se prêter un concours mutuel, gagneront à se mieux connaître, et la confiance, élément nécessaire d'une bonne administration, qu'on n'impose pas, mais qui s'inspire, naîtra sûrement de ce fréquent échange de rapports toujours profitables à la gestion des affaires communales.

J'attache une véritable importance, Monsieur le préfet, à ces réunions. Un procès-verbal en sera dressé; vous me le transmettez avec les observations que son examen vous aura suggérées. Il restera joint au dossier de chaque sous-préfet, et j'y puiserai mes informations les plus sûres pour apprécier le zèle et le dévouement de ces fonctionnaires. Je désire qu'ils parcourent le plus souvent possible leur arrondissement, qu'ils s'attachent à voir de près les hommes et les choses, et que les populations trouvent en eux les vrais représentants d'un gouvernement qui veut

(1) Dans l'arrondissement chef-lieu, les réunions seront présidées par le préfet, ou, en cas d'empêchement par son délégué.

donner satisfaction à tous les intérêts, et n'a d'autre but que la prospérité du pays.

Recevez, Monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée,

Le ministre de l'intérieur,

F. DE PERSIGNY.

LES TAPISSERIES DE L'APOCALYPSE DE LA CATHÉDRALE D'ANGERS,

DITES TAPISSERIES DU ROI RENÉ.

Il faut beaucoup de courage et un véritable amour de l'art pour oser entreprendre en province la publication d'une œuvre de longue haleine, qui exige de laborieuses recherches, de persévérantes études et souvent de véritables sacrifices. Les éléments de succès ne résident pas, en effet, seulement dans le mérite d'un livre, dans la valeur de l'artiste ou de l'écrivain. La publicité, la réclame, les amis, le patronage chaleureux des feuilles qui parlent à un nombreux public, voilà le grand chemin de la réputation, le seul moyen à peu près d'éveiller l'attention de la foule ordinairement indifférente ou distraite.

Avant de commencer le curieux et intéressant travail que nous annonçons aujourd'hui, M. de Joannis savait tout cela; il savait qu'en dehors de Paris il y avait malheureusement peu de chance de réussite pour quiconque ose s'armer d'une plume ou d'un pinceau. Cette perspective, toutefois, ne l'a point découragé, et il vient de lancer bravement la première livraison d'un très-bel ouvrage qui en aura treize, et qui porte pour titre: *Les Tapisseries de l'Apocalypse de la cathédrale d'Angers; dites tapisseries du roi René.*

Nous avons sous les yeux cette première livraison dont l'exécution nous paraît très-remarquable. Elle renferme six planches c'est-à-dire six tableaux reproduits au trait, d'après les tapisseries que possède la cathédrale, et des textes explicatifs correspondant à chacun des sujets. Avec les treize livraisons on aura une idée complète de ces précieuses tapisseries dont le roi fournit lui-même les dessins, s'il faut en croire la tradition, et que le soin pieux de deux de nos évêques, M^{rs} Montault et M^{rs} Angebault, parvint à restituer au trésor de Saint-Maurice, car M. de Joannis nous apprend que ces magnifiques tentures, dépecées par le vandalisme révolutionnaire, passèrent successivement en une foule de mains.

L'auteur ne s'est fait au reste aucune illusion sur son œuvre. Il n'a point espéré pour elle la vogue qu'obtiennent les pages légères d'un roman et ces publications illustrées à 5 centimes dont nous sommes inondés. Comme son travail est un travail d'archéologue, d'érudit, d'artiste, c'est particulièrement à cette catégorie de lecteurs et de juges compétents qu'il s'adresse, et c'est pourquoi il ne demande d'abord que le chiffre modeste de cent souscripteurs, juste ce qu'il faut pour couvrir les premiers frais de la publication. Hâtons nous d'ajouter que l'on aurait tort d'induire de nos paroles qu'en dehors des savants des professions nul ne peut prendre intérêt à l'ou-

vrage de M. de Joannis. D'abord il a pour nous tous de ce diocèse, un mérite particulier. C'est une part de nos richesses artistiques qui est mise en relief et qu'un burin habile s'applique à populariser. Peu d'entre nous, peut-être, savaient que la cathédrale d'Angers possédait ces tapisseries de l'Apocalypse, admirable specimen de l'art au XV^e siècle; un plus petit nombre encore les avaient vues et appréciées à leur juste valeur. Nous devons gré à M. de Joannis de nous les faire connaître, de nous les révéler en quelque sorte au moyen des belles planches qu'il a exécutées avec le soin et le scrupule d'un véritable artiste, *con amore*, comme disent les Italiens.

Ajoutons qu'il a fallu vaincre au nom des intérêts de l'archéologie chrétienne les hésitations de l'auteur. Il travaillait pour lui, pour la satisfaction de ses goûts, pour enrichir ses cartons d'une collection précieuse, et nullement pour le public. On a insisté et il s'est enfin rendu aux motifs sérieux que l'on invoquait. Voilà pourquoi nous pouvons annoncer aujourd'hui, et recommander à l'attention de nos lecteurs, la première livraison d'un ouvrage qui à certainement sa place marquée dans les bibliothèques publiques et dans le cabinet des amateurs.

Enfin nous dirons que les éditeurs de la publication de M. de Joannis sont MM. Lainé frères, et leur nom est certainement une grande garantie de succès. On ne saurait en effet apporter plus de soin dans l'exécution des œuvres qui leur sont confiées, plus de régularité dans l'envoi des livraisons. Les souscripteurs de l'*Album Vendéen* savent que l'éloge adressé ici à ces intelligents éditeurs n'est rien de plus qu'un acte de stricte justice.

X.....

On peut s'adresser à Saumur, au bureau du journal, pour voir cette première livraison, et souscrire à l'ouvrage.

Pour chronique locale et faits divers: P. CODRE.

VILLE DE SAUMUR.

ADJUDICATION du sol (après alignement déterminé) et des matériaux à provenir de la démolition d'une maison, située à Saumur, à l'angle des rues du Petit-Maure et du Paradis, acquise par la commune de Saumur, de M^{me} veuve Biémont, pour continuer l'alignement de la rue Neuve-Beaurepaire.

Le mercredi 19 février 1862, à l'heure de midi, en l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Saumur, il sera procédé à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, et à l'extinction des feux, du sol restant disponible après l'alignement de la rue Neuve-Beaurepaire et des matériaux à provenir de la démolition de la maison ci-dessus désignée;

Sur la mise à prix de..... 4,500 fr.

Le cahier des charges, clauses et conditions de cette adjudication, est déposé au secrétariat de la Mairie, où il pourra en être pris connaissance tous

Frank perça le feuillage de son regard irrité.

L'instinct n'avait pas trompé la jeune fille.

— Rose! Rose, vous laissez courir vos vaches à mal faire, lui criait une voix bien connue.

La jeune fille effrayée, la tête éperdue, les jambes tremblantes, prit la fuite hors du bosquet.

Au moment où elle atteignait la lisière du pâturage, l'image de Benoît, le surveillant indiscret, passa rapidement devant ses yeux.

Frank baissa les sourcils, porta la main à sa poitrine avec douleur... Quelle était donc cette jalousie implacable qui le poursuivait jusqu'aux pieds de la plus pauvre enfant du village?

— Si vous sifflez dans chaque buisson, serpents à tête humaine, murmura-t-il, cachez-vous bien; vous savez comment on frappe à Châteauneuf: le sang même n'intimide pas celui qui veut se venger.

Il s'arrêta brusquement, comme un voyageur qui va mettre le pied dans une ornière.

— Pensée fatale! murmura-t-il, seras-tu toujours prête à me saisir!

Il quitta rapidement le bois des aulnes, et se dirigea vers son habitation.

La jeune fille rouge et haletante n'osa pas revenir au milieu des bergers; elle réunit ses vaches à la hâte, et les chassa à l'aventure sans se rendre compte du sentier qu'elle suivait. Le ciel était couvert, le soleil se rapprochait de l'horizon, la nuit allait descendre dans la vallée. A force de pousser les vaches devant elle, Rose se rapprocha du Châteauneuf.

Un homme se trouva sur son passage, mais son émotion et l'obscurité qui grandissait l'empêchèrent de le remarquer.

— Où donc allez-vous, jeune fille? lui dit Frank tout à coup. Vous ne marchez pas vers la maison de votre mère. Ce n'est plus le soleil, cependant, c'est la lune qui se montre à l'horizon!

— La lune! balbutia Rose épouvantée... O mon Dieu! je croyais atteindre le village, et je suis encore près de vous, monsieur Frank; que dirait ma tante, si elle me voyait ainsi perdre ma route?

— Craignez-vous qu'elle vous gronde? reprit Frank.

— Elle m'a tant recommandé de ne jamais attendre le coucher du soleil dans les champs.

— C'est que le pâturage commun est loin de votre habitation; la distance vous trompe, ne pourriez-vous parfois conduire vos vaches dans mes prairies? Elles y trouveraient une herbe abondante que le pâturage commun ne leur offre pas, et vous seriez moins éloignée d'Harrantéguy.

— Vous avez donné des ordres si sévères à votre garde-champêtre, dit-on.

— Il recevra celui de traiter vos animaux comme s'ils faisaient partie de mes étables. Vous viendrez chaque jour dans mes prairies, n'est-ce pas? Vous voudrez bien les considérer comme les vôtres?

Rose tremblait et baissait les yeux.

— Je ne refuse pas, si ma tante y consent.

— Rose! Rose, s'écria Frank, ne pouvant maîtriser plus longtemps son émotion, avez-vous compris le sentiment

qui m'attire constamment vers le lieu où vous êtes!... Vous m'accusez d'aimer la solitude... venez la combattre, cette solitude... Rose, aimez-moi comme je vous aime... Ma vie, qui commença dans le malheur, se terminera dans la félicité.

Puis, lui tendant la main:

— Quel espoir puis-je emporter en vous quittant? dit-il.

— Il faudrait venir le demander à ma tante.

— Quoi! si elle consentait...

La jeune fille tenait les yeux baissés, mais son sourcil était une adhésion.

— Ange du ciel! s'écria Frank, laissez-moi me prosterner devant vous.

Il inclina le genou, et déposa un baiser brûlant sur la main de la jeune fille.

— Je suis bien pauvre... murmura Rose.

— Moi, je suis riche! riche du cœur que vous m'avez donné...

Rose et Frank se séparèrent; la jeune fille se dirigeait vers d'Harrantéguy, Frank vers le Châteauneuf. Tout à coup, les bergers de Biscaye, qui regagnaient leur village, l'aperçurent sur leur sentier. A la vue de l'Homme-Noir, qui repandait autour de lui une terreur superstitieuse, ils prirent la fuite en désordre, plaignant profondément Rose, qui se laissait entraîner fatalement depuis quelques jours dans le bosquet d'aumes, et ils ajoutèrent un nouvel épisode à la longue histoire de l'Homme-Noir.

(La suite au prochain numéro.)

les jours, de midi à 4 heures (fêtes et dimanches exceptés).

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 1^{er} février 1862.
Le Maire, CHEDEAU, adjoint.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Turin, 11 février. — La *Correspondance italienne* publie une circulaire du baron Ricasoli aux préfets : Le gouvernement poursuit l'accomplissement des vœux nationaux. Il a solennellement déclaré par quelles voies et par quels moyens il entend arriver à Rome. Lui seul peut statuer sur ce qui doit être fait et sur le moment opportun. La dignité et les intérêts de la nation ne comporteraient pas qu'il se lassât de vaincre ni entraîner; dans la question romaine, il s'agit surtout d'obtenir un grand triomphe moral auquel sont intéressés les consciences catholiques sincères, le monde civilisé et l'Italie en particulier. Le gouvernement a lieu de se louer des succès obtenus.

L'Eglise libre et l'Etat libre inaugureront un nouvel ordre de choses dont les Italiens pourront devenir les initiateurs en poursuivant ce pro-

gramme de conciliation entre l'Italie et la Papauté que les Romains viennent d'exprimer. Le gouvernement veut que son œuvre ne soit pas entravée par des élans inconsidérés ni par des manifestations bruyantes. Les préfets devront éclairer l'opinion publique et employer leur autorité, de manière à ce qu'on ne fasse ni ne renouvelle ces manifestations.

Trebigne, 10 février. — Le Dacowich Vojoode, de Grahovo, s'est séparé de la cause des Monténégrins et s'est joint aux insurgés, au nombre d'environ 5,000. A Cestani, deux engagements sérieux ont eu lieu. 50 Turcs ont été mis hors de combat. De nombreuses troupes turques doivent être dirigées contre les Monténégrins dont 3,000 se trouvent à Carnitza Seltza. Les Turcs ont repoussé une attaque sur Clobuk.

Constantinople, 11 février. — Le sultan a envoyé spontanément, hier, au grand visir, vingt millions de piastres pour l'arrière dû aux fonctionnaires de la Porte et à l'armée. — Havas.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 8 février 1862.

Revue politique de la semaine. — M^r l'archevêque de Bourges. — Courrier de Paris. — Nouvel

hôtel de la caisse d'épargne à Rouen. — Ancienne tour de François I^{er} au Havre. — Exposition universelle de Londres. — La petite pêcheuse de Saint-Briac (suite). — Quelques pages d'histoire contemporaine. — Evénements d'Amérique. — Chronique littéraire. — Voyage en Espagne. — Chronique musicale. — Fetha-Efendi. — Monument funèbre de M^{me} Bosio.

Gravures : M^r de la Tour d'Auvergne. — Nouvel hôtel de la caisse d'épargne à Rouen. — Ancienne tour de François I^{er} au Havre. — Pierres sculptées et inscriptions découvertes dans la tour de François I^{er}. — Exposition universelle de Londres. — Evénements d'Amérique (4 gravures). — Voyage en Espagne (5 gravures). — Fetha-Efendi. — Monument funèbre de M^{me} Bosio. — Echecs. — Rébus.

BOURSE DU 11 FÉVRIER

5 p. 0/0 hausse 05 cent. — Ferme à 70 95
4 1/2 p. 0/0 hausse 15 cent. — Ferme à 100 25.

BOURSE DU 12 FÉVRIER.

5 p. 0/0 hausse 10 cent. — Ferme à 71 05
4 1/2 p. 0/0 hausse 05 cent. — Ferme à 100 50

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LÉGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE GRAVERON.

Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 10 février courant (1862), le sieur Jean-Baptiste Graveron, tailleur de pierres et limonadier, demeurant aux Rosiers, a été déclaré en état de faillite ouverte. M. Charbonneau-Rallet, juge, a été nommé commissaire de la faillite, et M. Fayet, comptable, demeurant à Saumur, rue des Payens, syndic.

Pour extrait.
Le greffier du tribunal,
TH. BUSSON.

Etude de M^r HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

GRANDE VENTE DE MARCHANDISES

Aux enchères publiques,

APRÈS FAILLITE.

Le lundi 17 février 1862, et jours suivants, à midi, à la requête de M. KERNEIS, syndic de la faillite du sieur GATELLIER, il sera vendu par le ministère de M^r Henri Plé, commissaire-priseur à Saumur,

Pour environ 70,000 francs de marchandises :

600 kilog. bougies, 500 kilog. chocolats, 1,500 kilog. avelines et amandes, 4,800 kilog. pommes et poires tapées, 16,500 kilog. prunes d'Agen et autres, 800 kilog. fromages de Hollande, de Roquefort et de Gruyère, 3,300 kilog. huiles d'olives et autres, 400 kilog. amidons, 300 kilog. de bleux, 650 kilog. réglisses Pignatelli et Cassano, 2,500 kilog. oignons brûlés, 3,000 boîtes de sardines à l'huile, 3,200 balais et balayettes, 600,000 bouchons, etc., etc.

Eaux de fleurs d'orangers, thés, cafés, riz, féculés, vermicelles, épices, biscuits, saucissons de Lyon, moutardes, conserves, graines de toutes sortes, noix, etc., etc.; 27,500 kilog. de fruits à boissons.

Des lots seront formés au choix des acquéreurs.

Beau mobilier : meubles, linge et effets, argenterie, bijoux, etc.; vin

rouge de 1858, en fûts; matériel, etc., etc.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^r LOISELEUR, notaire à Neuillé.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ,

DEUX BELLES FERMES, Situées commune de Vivy, nommées

LES PETITES ET GRANDES-RIVIÈRES, Consistant en :

1^o Vastes bâtiments d'habitation et d'exploitation, cours, issues.

2^o Une petite maison de maître avec jardin clos de murs.

3^o Trente-un hectares quarante-un ares quatre-vingt-deux centiares de terre labourable, H. A. C. ci 31 41 82

4^o Dix-sept hectares quatre-vingt-onze ares trente-un centiares de belles prairies, ci 17 91 51

Total des contenance. 49 53 13

Le tout forme un bel ensemble, dans un site agréable, et d'une division facile et avantageuse à la spéculation.

S'adresser, pour visiter les lieux et pour traiter, à M^r LOISELEUR, notaire à Neuillé. (62)

Etude de M^r RABOUAN, huissier à Allonnes.

VENTE DE MEUBLES

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le dimanche seize février courant, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, au domicile des époux Michel LESPAGNEUL-COULON, cultivateurs et marchands de bœufs, demeurant à la ferme de Beauséjour, commune d'Allonnes, il sera, par le ministère de M^r Dominique-André RABOUAN, huissier à Allonnes, procédé à la vente aux enchères publiques, de meubles et objets mobiliers consistant en :

Meubles meublants de toutes sortes, linge, effets d'habillement, lits, armoire, batterie de cuisine, bœufs, vaches, chevaux, charrettes et une très-grande quantité d'instruments aratoires, bois de chauffage, foin, etc.; en un mot tout le matériel d'une grande exploitation et ses produits en blés, chanvre, etc.

On paiera comptant plus 5 p. 0/0. Allonnes, 7 février 1862.

(68) RABOUAN.

Etude de M^r CLOUARD, notaire à Saumur.

L'étude de M^r CLOUARD est transférée de la maison qu'il occupe, rue d'Orléans, dans celle de M. Dion, son prédécesseur, même rue, n^o 79, en face. (55)

A LOUER

Ecurie à deux chevaux, Remise et Grenier.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, 8. (584)

A LOUER

Présentement,

UNE CHAMBRE

Rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. GODET, imprimeur.

1,000 PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Formules, Recettes,

Dont l'exploitation de chacun d'eux peut devenir le point de départ d'une fortune particulière.

Métaux, alliages, aluminium, soudure, bronzage, argentine de toutes substances, dorure, galvanoplastie (procédés, appareils, baigns, etc.), photographie, gravure, autographie, héliographie, etc. — Blanchiment des tissus, nettoyage, teinture, dégraissage, etc. — Huiles (purification, décoloration), savons, lessives, essence, esprits, couleurs, vernis, glace artificielle. — Ciments, mastics, luts, colles, enduits hydrofuges, marbres artificiels, pierres factices, moulage, incombustibilité des bois, imperméabilisation des tissus, etc. — Pierres précieuses artificielles. — Produits nombreux de parfumerie. — Encres de toutes sortes, cirages, mordants, etc. — Eaux diverses, boissons économiques. — Procédés de tonnage, d'embaumement, de désinfection. — Préparation facile, conservation, amélioration des vins, eaux-de-vie, liqueurs de toutes sortes. — Destruction des animaux et insectes nuisibles, etc.

DICTIONNAIRE UNIVERSEL DE SECRETS

D'une application sûre et facile,

Présentant en outre les procédés de conservation des Substances alimentaires et des Boissons.

Un volume gr. in-8^o à deux colonnes,

Par le docteur ADOLPHE-BENESTOR LUNEL.

3^e ÉDITION,

Contenant 3,000 procédés.

PRIX : 10 FRANCS.

S'adresser au Bureau du Journal.

A VENDRE

Cinquante hectolitres de graine de sainfoin, première qualité.

S'adresser à PAUL REVEAU, fermier au château de Pocé. (53)

PRODUITS PHARMACEUTIQUES

approuvés par l'Académie impériale de Médecine

POUR ÉVITER LES CONTREFAÇONS IL FAUT S'ASSURER QUE LES ÉTIQUETTES PORTENT LA SIGNATURE DE L'INVENTEUR.

POUDRE SULFUREUSE DE Mⁱⁿ POUILLET

Pour préparer soi-même, instantanément et avec la plus grande économie, une eau sulfureuse pour boisson, dont les propriétés médicinales sont les mêmes que celles des eaux sulfureuses naturelles, les plus renommées. No^m Pouillet

PERLES D'ÉTHÉR DU D^r CLERTAN

Seul moyen d'administrer, à doses fixes l'Éther, dont l'usage est si efficace contre les migraines, les névralgies, les palpitations, les crampes d'estomac et toutes les douleurs qui proviennent d'une surcélévation nerveuse. Clertan D^r

POUDRE DE ROGÉ

Purgatif aussi sur qu'agréable

Pour préparer soi-même la véritable limonade de Rogé au citrate de magnésie, il suffit de faire dissoudre un flacon de cette Poudre dans une bouteille d'eau. L'Académie a constaté que ce purgatif, le plus agréable de tous, est aussi efficace que l'eau de Sedlitz. Rogé D^r

PASTILLES ET POUDRE DU D^r BELLOC

Par l'emploi de ce charbon tout spécial, l'appétit revient et la constipation disparaît chez les personnes atteintes de maladies nerveuses de l'estomac et des intestins, et chez celles dont la digestion ne s'opère qu'avec difficulté. Belloc

PILULES DE VALLET

Pour la guérison de la chlorose (pâles couleurs), de l'anémie, de la leucorrhée, pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques, et dans tous les cas où les ferrugineux sont ordonnés par les médecins. Vallet

PHARMACIENS DÉPOSITAIRES

Angers, Menière; — Baugé, Flaire; — Beaufort, Moussu; — Chalonnes-sur-Loire, Martinet; — Château-neuf-sur-Sarthe, Hossard; — Cholet, A. Bontemps; — Doué-la-Fontaine, Maillet; — Saumur, Damicourt. (24)

Saumur, imp. de P. GODET.